Considérations sur la politique économique de la Suisse pendant la guerre

Autor(en): **Weber, Max**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **31 (1939)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-384203

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

31me année | Décembre 1939 | No 12

Considérations sur la politique économique de la Suisse pendant la guerre.

Par *Max Weber.*

Trois mois se sont écoulés depuis la nouvelle conflagration européenne. Il est naturellement encore prématuré de porter un jugement d'ensemble sur l'évolution de la politique économique suisse pendant la guerre. Bon nombre des mesures prises ne feront sentir leurs effets que plus tard; dans certains domaines, nous allons au-devant de difficultés croissantes. Notre intention n'est pas de donner un simple aperçu de l'économie de guerre de notre pays au cours de ce premier trimestre. Notre attitude n'est pas contemplative mais active; le mouvement syndical doit tenter d'influencer d'une manière permanente, par des critiques et des propositions adéquates, les mesures d'économie de guerre. La classe ouvrière, malgré les temps difficiles que nous traversons, n'étant pas représentée au Conseil fédéral et n'étant pas informée, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, des décisions importantes du gouvernement, nous n'avons guère d'autre possibilité que de recourir à la presse pour exposer et défendre nos conceptions; en effet, très souvent, au lieu de répondre à nos requêtes détaillées, le Conseil fédéral se borne à nous en accuser réception par une circulaire imprimée.

Nous nous bornerons à commenter quelques-uns des nombreux problèmes que la guerre a posés à notre pays. Nous reviendrons plus tard sur les autres questions et particulièrement sur la réforme des finances fédérales aussitôt que les projets du Département des Finances et du Conseil fédéral auront été portés à la connaissance de l'opinion publique.

D'une manière générale notre population s'occupe assez peu des

problèmes de la monnaie et du marché des capitaux,

bien qu'elle ressente parfois très fortement les conséquences des erreurs commises dans ce domaine. A l'époque actuelle il importe donc d'attacher la plus grande importance à ces problèmes.

En septembre 1939, les *disponibilités monétaires* n'ont pas causé des difficultés particulières, contrairement à 1914. Au début de la précédente guerre mondiale, la Banque nationale suisse manquait du numéraire nécessaire, particulièrement de petites coupures, ce qui n'a pas laissé d'entraîner des conséquences infiniment désagréables. Dès que le public a commencé à ressentir la pénurie de la monnaie d'argent et des petites coupures, il les a thésaurisés au lieu de les laisser circuler; en 1914, le pays a enregistré une véritable crise des moyens de payement, encore aggravée par la malheureuse ordonnance enjoignant aux banques de restreindre leurs versements et de limiter à fr. 50.— les payements sur les carnets d'épargne; de même, les versements aux détenteurs de comptes courants ont été fortement restreints. Cette situation a contribué à rendre un moratoire nécessaire. Il a fallu un certain temps avant que l'on soit en mesure de remédier à cet embouteillage de la circulation monétaire.

Mais au début du nouveau conflit, tout au moins en ce qui concerne les disponibilités monétaires et la liquidité des capitaux, la Banque nationale a été à la hauteur de sa tâche. Il est vrai que les crises politiques de l'automne 1938 et du printemps 1939 ont constitué de sérieux avertissements, en quelque sorte des répétitions générales qui ont engagé la Banque nationale à prendre les mesures qui s'imposaient. L'émission de coupoures de 5 francs a permis de couvrir les besoins de numéraire. Le public a pu renoncer à thésaurier la petite monnaie.

De leur côté, les banques n'ont émis aucunes prescriptions restrictives; elles ont poursuivi leurs payements conformément aux dispositions en vigueur. Les retraits d'argent ont été souvent considérables. Les avoirs étrangers retirés de fin juin à fin septembre atteignent la somme de 130 millions de francs en ce qui concerne les grandes banques; environ la même somme a été retirée des banques cantonales. Ces prélèvements se décomposent comme suit: grandes banques: 74 millions de crédits à vue, 19 millions sur les carnets de dépôt et d'épargne, 37 millions d'obligations de caisse; banques cantonales: 62 millions sur les dépôts d'épargne et 57 millions d'obligations de caisse. Il est vrai que le retrait des obligations a commencé depuis longtemps; la guerre n'a fait que renforcer cette évolution. En août et en septembre, les prélèvements effectués ne l'auraient vraisemblablement pas été — tout au moins en grande partie — si l'on ne s'était souvenu des expériences de 1914, qui faisaient craindre des restrictions de la circulation monétaire. Ensuite de cette méfiance, les banques ont été dans l'obligation de réduire de plus de 300 millions leurs avoirs à la Banque nationale pour s'assurer de l'argent liquide. Le montant des billets émis a augmenté d'environ 300 millions de francs; le 30 septembre, il a atteint son niveau maximum avec 2082 millions de francs. Quoi qu'il en soit, les banques ont pu effectuer tous leurs paye-

ments sans avoir besoin de contracter des emprunts à la Banque nationale. Ce n'est que dans une très faible mesure que l'on a recouru à l'aide de la banque d'émission. Les crédits sur effets de change et crédits lombards qu'elle a consentis n'ont pas dépassé 20 millions de francs pour chacune de ces catégories.

Il importe également de souligner que la *bourse*, c'est-à-dire le marché des actions et obligations, est demeurée *ouverte*, alors qu'en 1914 toutes les bourses suisses, à l'exception de celle de Genève, avaient été fermées. Ce n'est même qu'en 1916 seulement que la bourse de Zurich a de nouveau autorisé les transactions officielles des titres. Pourtant, le marché des capitaux n'a pas laissé de se ressentir des événements. Le cours des obligations a fortement fléchi, celui des obligations de la Confédération est tombé de 20 %. Le taux d'intérêt de ces titres qui, sur la base des cours de bourse, était encore de 3½ % seulement au commencement d'août, a passé à près de 4½ % (le niveau maximum a été atteint le 22 septembre avec 4,44 %). Depuis lors nous avons enregistré une hausse des cours qui a ramené le taux à 4,1 %. Quoi qu'il en soit, l'augmentation du taux de l'intérêt est supérieure à ½ %. Cette évolution, si elle se poursuit, aura inévitablement de graves conséquences pour l'économie nationale et les finances de l'Etat. De leur côté, les banques se sont déjà vus dans l'obligation d'augmenter de ½ % le taux d'intérêt des obligations de caisse. Il va sans dire qu'une adaptation du taux de l'intérêt apparaîtra tôt ou tard inévitable dans les autres domaines de l'activité économique et financière; la hausse du taux hypothécaire n'est plus qu'une question de temps. L'Etat, lui aussi, doit envisager une hausse du taux de l'intérêt, ce que la Confédération, notamment, ne laissera pas de ressentir fortement si elle est obligée de contracter de lourds emprunts de défense nationale.

A notre avis, il eût été possible, sinon d'éviter entièrement ces chutes considérables du cours des obligations, du moins de les amortir dans une large mesure. Evidemment, ce coup de frein n'aurait pas été possible sans une intervention de la Banque nationale sur le marché des capitaux. La Banque nationale peut, naturellement, estimer qu'elle ne disposait pas des compétences nécessaires — et surtout pas des ressources financières indispensables — pour endosser les risques de perte que l'achat de quantité considéables d'obligations d'Etat n'aurait pas manqué de lui faire courir. S'il en est vraiment ainsi, il semble que les autorités fédérales devraient effectivement charger la Banque d'émission — tout en mettant à sa disposition les fonds nécessaires — (éventuellement en créant un fonds spécial) de lutter contre la hausse du taux de l'intérêt. Toutefois, une telle action n'est possible que dans une mesure limitée. Quoi qu'il en soit elle serait de la plus grande utilité si des ventes paniques n'ayant qu'une faible demande pour corollaire déterminaient une baisse considérable des

cours. Il ne sera pas très facile de remédier après coup à la chute des cours intervenue en septembre. Néanmoins, nous estimons qu'en influençant systématiquement le cours des titres (open market policy) on peut permettre certaines améliorations.

A la longue le taux de l'intérêt est déterminé par l'offre et la demande sur le marché des capitaux. D'une manière générale, il semble que la situation du marché suisse des capitaux soit plus saine qu'en 1914. La réserve observée depuis la déclaration de la guerre est probablement due à l'incertitude de l'évolution économique et politique et peut-être aussi à la crainte d'une dévalorisation de l'argent. D'importants capitaux, actuellement disponibles, chercheraient certainement un placement si l'évolution permettait d'envisager une situation plus stable.

Il est vrai que certains capitaux ont passé à l'étranger. Depuis le début de la guerre, les réserves d'or et de devises de la Banque nationale ont diminué de 80 millions de francs en chiffre rond. Néanmoins, elles totalisent encore 2658 millions de francs. D'autre part, nous devons admettre que l'achat de matières premières et de denrées alimentaires exigera des sommes plus considérables qu'avant la guerre, étant donné que les prix sont plus élevés, de même que les frais ensuite de la durée plus longue des transports et des opérations commerciales et de l'augmentation des taux d'assurance. L'émigration des devises, tout au moins en partie, a donc un caractère commercial. Mais à cette évolution vient s'ajouter l'exportation des capitaux proprement dite. L'apparition du danger de guerre, au cours de ces dernières années, a certainement entraîné l'émigration de quelques centaines de millions de francs suisses vers les pays d'outre-mer, notamment aux Etats-Unis et au Canada; ces capitaux ont rejoint les importants placements suisses qui s'y trouvaient déjà. A condition que les autorités ne reculent pas devant des mesures draconiennes, nous pouvons penser que ces capitaux ne sont pas perdus pour notre économie. Si notre pays devait avoir un jour un besoin urgent de capitaux étrangers, la Confédération devrait alors exiger que les détenteurs suisses de titres étrangers les mettent à la disposition du pays.

Le danger d'inflation.

En période de guerre, *le rapport entre l'offre des marchandises et la circulation monétaire* est encore plus important qu'une disponibilité suffisante de l'argent et du capital; en effet, ce rapport influence directement l'évolution des prix. Si contradictoires que soient pourtant les diverses théories de la science économique, elles s'accordent à reconnaître que les éléments suivants — les autres demeurent stables — contribuent à déterminer une hausse générale des prix:

1. diminution du volume des marchandises à disposition, le volume de la monnaie en circulation demeurant le même,

2. augmentation du volume de la monnaie en circulation, celui des marchandises demeurant le même,
3. diminution du volume des marchandises avec accroissement simultané de celui de la monnaie en circulation.

Il importe de ne pas confondre le volume de la monnaie en circulation avec le montant des billets émis par la Banque d'émission et les pièces d'argent et de billion frappées par la monnaie. La science économique entend par volume de la monnaie en circulation l'ensemble des moyens de payement pouvant être affectés à l'achat de marchandises, c'est-à-dire également les comptes de virement. Il va sans dire que la vitesse de circulation de l'argent n'est pas sans jouer un rôle considérable.

Sommes-nous aujourd'hui en présence de l'un des trois cas cités plus haut? Personne ne contestera que la mobilisation, qui a arraché des centaines de milliers d'hommes à l'économie, n'ait déterminé une réduction de la production des marchandises. On tente, il est vrai, de maintenir une offre suffisante de marchandises en développant autant que possible nos importations. D'autre part, la crainte d'une hausse rapide des prix a partiellement accru la demande (accaparements). Mais, parallèlement, de larges couches de notre population enregistrent une diminution de revenu qui réduit naturellement la demande de marchandises. L'évolution n'est donc pas régulière; elle est même parfois contradictoire, un élément compensant l'autre; il semble donc que, jusqu'à présent tout au moins, le rapport entre le volume des marchandises et celui de la monnaie en circulation soit demeuré stable. Les hausses de prix intervenues jusqu'à aujourd'hui sont en grande partie — si ce n'est pas exclusivement — une conséquence du renchérissement des marchandises importées.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de dire que le danger d'un renchérissement commandé par une rupture de l'équilibre entre le volume des marchandises et celui de la monnaie en circulation ne soit pas latent. Il peut même devenir pressant dans certaines circonstances, notamment si les masses monétaires actuellement thésaurisées, pour quelque raison que ce soit, sont remises en circulation et consacrées à l'achat de marchandises. Nous ne devons pas oublier que les réserves monétaires dont nous disposons sont plus fortes qu'en 1914. Les émissions de la Banque nationale sont même plus èlevées qu'en 1929, bien qu'à cette époque l'activité économique ait été totale et que le pouvoir d'achat de l'argent ait été un peu moindre qu'aujourd'hui. Les chiffres ci-dessous montrent l'évolution, sur la base des bilans de la Banque nationale, de l'émission des billets et des crédits en compte de virement.

	Emission de billets	Exigibilités à vue
Fin octobre 1914	429	60
Fin octobre 1929	944	71
Fin octobre 1939	2036	835

Le montant des billets de banque émis est donc supérieur de 1092 millions à celui de 1929 et de 1607 millions à celui de 1914. En outre, les exigibilités à la Banque nationale dépassent 800 millions de francs.

Nous voyons dans l'ampleur de cette masse monétaire, et en partie aussi dans les comptes de virement créditeurs, un *danger latent d'inflation.* En effet, nous pouvons craindre que les détenteurs de ces billets et de ces crédits de virement ne tentent de les convertir en marchandises, c'est-à-dire en produits non dévalorisables, dès que la menace d'une dévalorisation du franc suisse apparaîtra. Une augmentation constante des prix peut donc pousser les détenteurs de cette masse monétaire à acheter à n'importe quelles conditions les marchandises qui ne sont plus à disposition qu'en quantités réduites, déclenchant ainsi de nouvelles hausses de prix.

D'autre part, le financement des dépenses de mobilisation comporte également un danger d'inflation. En effet, si les dépenses militaires, qui ne déterminent aucune augmentation du volume des marchandises à la disposition des consommateurs, devaient être financées par de nouvelles émissions monétaires, cette méthode aggraverait la tendance à l'augmentation des prix. Seul le financement de ces dépenses militaires par des impôts et des emprunts diminuent la masse monétaire, et partant la demande de marchandises, est capable de parer à ce danger.

La Confédération a déjà contracté auprès des banques un emprunt de 200 millions. Les banques ont prélevé cette somme sur les capitaux actuellement en jachère. Pourtant, cette méthode ne répond pas aux exigences que l'on doit poser à une politique antiinflationiste, en ce sens qu'elle met en circulation une masse monétaire complémentaire, bien que pas immédiatement, du moment que cet emprunt est destiné à amortir les avances consenties par la Banque nationale. Nous comprenons fort bien que la Confédération ait voulu éviter de recourir aux marché des capitaux afin d'obtenir un taux d'intérêt plus favorable. Mais si tel est le cas, il semble que la Confédération aurait dû renoncer à payer un intérêt de 2¾ à 3½ % pour des bons de caisse remboursables dans une période de un à trois ans et qui peuvent être revendus en tout temps sans perte de cours à la Banque nationale. Les banques auraient été en mesure d'exiger un taux inférieur, étant donné que cet emprunt leur a permis de placer des sommes considérables ne rapportant aucun intérêt.

Mais quelle que soit la prudence dont on fasse preuve, il ne sera guère possible d'empêcher de nouveaux afflux d'argent dans la circulation. Une immobilisation des billets de banque actuellement thésaurisés, de même que des exigibilités ne serait pas réalisable sans des mesures draconiennes qui n'iraient naturellement pas sans entraîner certains désavantages. D'autre part,

doit également contribuer à empêcher une hausse de caractère inflationiste.

Afin d'éviter que la hausse du coût de la vie ne prenne une ampleur exagérée, afin de permettre son adaptation à la situation économique tout en assurant l'approvisionnement régulier du marché, le Conseil fédéral, par arrêté du 1er septembre 1939, a autorisé le Département de l'économie publique:

a) à édicter des prescriptions sur les prix des marchandises, les prix des baux à loyer et à ferme, les tarifs de tout genre, hormis ceux des entreprises de transport qui sont l'objet d'une concession;
b) à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'approvisionnement régulier du marché, notamment les mesures destinées à empêcher toutes les opérations commerciales ayant un caractère de spéculation (accaparement, usure, opérations de mercantis, commerce à la chaîne, etc.) et, au besoin, ordonner l'inventaire, le séquestre ou l'expropriation de marchandises.

Le Département de l'économie publique, par ordonnance du 2 septembre, a interdit l'augmentation sans autorisation préalable des prix de gros et de détail des marchandises de toutes natures, des contrats de location et des taux à ferme, de même que des tarifs de toutes natures au-dessus du niveau du 31 août 1939. En outre, il est interdit, dans le cadre de l'économie intérieure, d'accepter ou d'exiger, pour quelque prestation que ce soit, des contre-prestations qui, comparativement aux prix de revient en usage dans la branche en question, permettraient des bénéfices incompatibles avec la situation économique générale.

Ces dispositions correspondent à celles qui ont été promulguées en 1936 lors de la dévaluation. Leur application est toutefois différente. *Après la dévaluation* le Conseil fédéral a interdit toute hausse de prix qui ne serait pas nécessitée par une augmentation du prix de revient. Le contrôle des prix a été exercé d'une manière assez *sévère*. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Bien que les dispositions légales soient les mêmes, le contrôle des prix est beaucoup plus souple. En effet, il part non pas du prix de revient, mais du prix *moyen*, c'est du prix intermédiaire entre le prix de revient des réserves encore existantes et celui de réapprovisionnement.

Illustrons cette méthode par un exemple. Un marchand de drap dispose d'un stock payé 100,000 francs. Conformément aux us et coutumes, il le revend avec un supplément de 10 %, soit de 10,000 francs. Le contrôle des prix constate que les matières premières importées ont subi une augmentation de 40 %. Selon la proportion de matières premières nécessitée par la production indigène, il en résulte un renchérissement de 10 à 20 %. Le contrôle des prix autorise donc une augmentation de 10 %. Le marchand de drap en question est donc en mesure de revendre son stock pour 120,000 francs. Il double donc son gain. Il est évident

qu'une telle méthode permet des bénéfices de guerre et de conjoncture pouvant atteindre des sommes considérables.

Après la dévaluation il eût été nécessaire, à notre avis, d'autoriser une certaine augmentation non seulement des prix mais aussi des salaires afin d'augmenter le pouvoir d'achat et la production, ce qui aurait permis de réduire d'autant le chômage. Mais ce qui, à cette époque, eût fertilisé l'économie est nuisible aujourd'hui à un moment où la production n'est plus entièrement en mesure de satisfaire la consommation. Le contrôle des prix aurait dû suivre une méthode radicalement opposée.

Les chiffres du commerce de gros et du coût de la vie indiquent nettement qu'ensuite des autorisations d'augmentation de prix consenties depuis la guerre, la renchérissement est plus rapide qu'après la dévaluation en 1936:

	Indice des prix de gros	Indice du coût de la vie
1936:		
Août	93,4	130,2
Octobre	103,1	131,6
Augmentation août/octobre	10,4 %	1,1 %
1939:		
Août	107,4	137,2
Octobre	120,1	140,5
Augmentation août/octobre	11,7 %	2,4 %

Tandis que l'augmentation des prix de gros, sur la base de l'indice officiel d'août à octobre, ne dépasse que d'assez peu celle de la même période de 1936, celle du coût de la vie a plus que doublé. C'est certainement une conséquence de la nouvelle méthode adoptée par le contrôle des prix.

Cette méthode, beaucoup plus « souple » qu'en 1936, est justifiée en argumentant que le commerce doit continuer d'avoir l'intérêt le plus large à importer afin d'*assurer l'approvisionnement du pays*. Etant donné que les achats effectués à l'étranger exigent des dépenses plus élevées et de plus larges investissements de capitaux, une augmentation doit être consentie sur les stocks actuels afin de mettre de nouveaux capitaux à la disposition du commerce. En outre, l'importateur est appelé à supporter les risques résultant de la chute des prix pouvant intervenir à l'issue des hostilités. Les bénéfices réalisés actuellement constituent donc une sorte de compensation pour les pertes éventuelles ultérieures.

Cette argumentation ne nous apparaît guère admissible. En ce qui concerne l'encouragement à l'importation, il nous semble qu'il ne devrait être accordé qu'à l'importateur et non pas s'étendre au grossiste et au détaillant. Nous ne croyons donc pas que l'approvisionnement du pays puisse être assuré par l'autorisation de réaliser des bénéfices de conjoncture. Les importateurs importeront aussi longtemps qu'ils y ont un intérêt, aussi longtemps que cette activité leur rapportera, que le gain soit faible ou considérable.

Dès qu'ils craindront des pertes, ils cesseront automatiquement d'importer, même s'ils ont effectué préalablement des bénéfices conjoncturels. A notre avis, l'approvisionnement du pays en temps de guerre n'est réellement assuré que si l'Etat lui-même ordonne la constitution des stocks nécessaires, ou s'il effectue lui-même les importations ou encore s'il se déclare prêt à en endosser les risques.

Par contre, c'est faire preuve de prévoyance d'envisager une débâcle des prix qui ne laissera pas d'entraîner pour l'économie nationale des conséquences encore plus désastreuses qu'une hausse. Certaines mesures devront être prises pour parer à cette menace. On peut prévoir contre les chutes de prix une sorte d'*assurance*, d'ailleurs suggérée par la commission fédérale du contrôle des prix! Jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, cette proposition n'a pas encore été mise en pratique par le Département fédéral de l'économie publique.

Il est évident que le *revenu équitablement réalisé* par les salariés et les personnes indépendantes du commerce, des arts et métiers et de l'agriculture demeure garanti et ne subisse aucune réduction ensuite des mesures promulguées par le contrôle des prix. Au contraire, lorsque le coût de la vie augmente, ces milieux doivent bénéficier non seulement d'une indemnité pour l'accroissement de leurs frais de production mais aussi d'une véritable compensation pour le renchérissement du coût de la vie. Quoi qu'il en soit, l'agriculture, l'artisanat et le petit commerce doivent se garder de hausses de prix exagérées dont ils seront, en dernière analyse, appelés à supporter eux-mêmes les conséquences. Ils espèrent que ces hausses leur permettront de réaliser d'importants bénéfices. Leurs espoirs se réaliseront peut-être au début. Pourtant, nous pouvons nous hasarder à dire qu'ils seront écrasés tôt ou tard par la marche du renchérissement. Dans tous les pays, les classes moyennes, parallèlement à la classe travailleuse, ont été les victimes les plus durement frappées et les plus pitoyables de l'inflation. Chez nous aussi, les fluctuations considérables des prix enregistrées au cours et à l'issue de la dernière guerre ont fortement frappé les milieux de l'agriculture et des arts et métiers. La période de déflation qui a succédé à la hausse des prix, a semé la ruine parmi les classes moyennes.

Nous croyons donc qu'un *contrôle sévère des prix empêchent toute augmentation injustifiée* est dans l'intérêt même de l'économie nationale. Ce contrôle est un moyen efficace de lutter contre un renchérissement illimité et contre les tendances inflationistes. Il est évident que la politique des prix ne saurait suffir à elle seule à atteindre que but que nous préconisons. Il importe de mener une action parallèle dans les autres domaines, notamment en ce qui concerne la politique monétaire et financière; d'autre part, il faut assurer aussi largement que possible l'approvisionnement du pays en accroissant la production indigène et les importations.

Il va sans dire que le problème des prix n'est pas sans effet sur l'industrie d'exportation. Mais, étant donné que les prix augmentent également à l'étranger, le renchérissement, dans la mesure où il est maintenu dans des limites aussi étroites que possible et où nous parvenons à éviter les phénomènes inflationistes, ne réduira pas notre capacité de concurrence sur le marché international. Plus que par les fluctuations des prix, notre exportation est influencée ces derniers temps par notre

politique monétaire.

La dévaluation du franc suisse en 1936 a été moins ample que les baisses de change effectuées par la plupart des pays. Ce n'est que dans des cas très rares, et qui concernent des pays relativement peu importants, que le rapport antérieur des changes a été rétabli. En corrélation avec la crise politique de septembre 1938, la Grande-Bretagne a toutefois opéré une nouvelle baisse du cours de la livre. D'autres pays, suivant l'exemple britannique, ont procédé à une réadaptation de leur change. Une dévaluation encore plus considérable de la livre a été enregistrée au début de la guerre. Bien qu'un certain nombre de pays liés jusque là au bloc sterling aient profité de cette occasion pour détacher leur monnaie de la livre, le cours du change n'en a pas moins baissé dans les principaux pays et notamment en France.

Le tableau ci-dessous montre les fluctuations des changes intervenues comparativement au franc suisse:

	Août 1931	Août 1936	Août 1939	Octobre 1939	Baisse des changes août 31/oct. 39 en %
Londres . . .	24,93	15,42	20,43	17,87	— 28
Paris	20,11	20,20	11,58	10,13	— 50
Amsterdam . .	206,88	208,26	236,75	236,66	+ 14
Bruxelles . . .	71,50	51,71	75,15	74,52	+ 4
Stockholm . . .	137,26	79,46	106,71	105,98	— 23
Copenhague . .	137,17	68,80	92,54	85,88	— 37
New-York . . .	5,13	3,07	4,43	4,46	— 13

Le change français est tombé environ de moitié au cours des 8 dernières années. La livre anglaise accuse un recul de 38 %. Les monnaies scandinaves ont baissé encore plus fortement depuis la crise monétaire de 1931; le dollar n'a été amputé que de 13 %. Le cours du franc suisse semble donc trop élevé comparativement aux changes français, britanniques, scandinaves, de même que par rapport à ceux de nombreux pays d'Europe et d'outre-mer, c'est-à-dire des pays qui constituent les débouchés de nos exportations et où se recrutent une part importante des touristes étrangers. Par contre, la position du franc suisse est plus favorable que celle du florin hollandais; en ce qui concerne la Belgique, la parité d'avant-guerre (1914) semble être près d'être rétablie.

Pour le moment, nous nous bornerons à enregistrer ces faits en constatant que la Suisse ne peut plus se permettre de défendre

le cours trop élevé du franc suisse comme elle l'a fait en 1931/36. Mais pour le moment une nouvelle dévalorisation de notre monnaie ne ferait qu'accroître le renchérissement du coût de la vie sans nous offrir d'avantages essentiels. Quoi qu'il en soit, la Suisse sera tôt ou tard obligée d'adapter sa monnaie, et partant ses prix, aux conditions nouvelles de l'économie mondiale.

L'approvisionnement de la Suisse en produits alimentaires et matières premières.

Par *Hans-E. Mühlemann.*

La Suisse est un pays nettement industriel, ce qui ressort d'ailleurs du fait que l'agriculteure n'occupe que le 20 pour cent seulement de la population active contre plus de 50 pour cent dans le commerce et l'industrie. La Suisse ne disposant de matières premières qu'en quantité absolument insuffisante, elle est obligée d'exporter des produits de haute qualité en échange des produits alimentaires et des matières premières indispensables.

1. L'approvisionnement en denrées alimentaires.

Les chiffres ci-dessous soulignent dans quelle mesure la Suisse est dépendante de l'étranger en ce qui concerne son approvisionnement en produits alimentaires:

La situation alimentaire de la Suisse.

Par 1000 q		Production indigène	Exportation (+) importation (—) (excédent)	Chiffre total des produits alimentaires disponibles pour la consomm.	Production indigène en % de l consomm.
Céréales panifiables	1936	1,547	+ 4292	5,839	26
	1937	1,949	+ 4143	6,092	32
	1939	2,451	+ 4109	6,559	37
Pommes de terre	1936	2,998	+ 702	3,700	81
	1937	3,541	+ 159	3,700	96
	1938	3,525	+ 175	3,700	95
Sucre	1936	78	+ 1328	1,406	6
	1937	105	+ 1403	1,508	7
	1938	113	+ 1497	1,610	7
Lait	1936	10,101	+ 99	10,200	99
	1937	10,122	+ 78	10,200	99
	1938	10,012	+ 88	10,100	99
Fromage	1936	489	— 164	325	150
	1937	534	— 155	379	141
	1938	526	— 202	324	162
Beurre	1936	270	+ 15	285	95
	1937	260	+ 25	285	91
	1938	305	+ 2	307	99